

REPUBLIQUE FRANCAISE**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD**
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du jeudi 11 février 2021**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt et un, le 11 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à FRAISANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

5 février 2021

et qu'elle a été faite le

5 février 2021

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 37**Absents suppléés : 1****Absents excusés : 10****Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Jérôme FASSET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Salans : M. Philippe SMAGGHE Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT****Suppléés : Rouffange : M. Jean-Yves BOILLON****Absents excusés : Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Stéphanie PICOT Etrepigny : M. Laurent CHENU Montepain : M. Luc BEJEAN Orchamps Mme Barbara PANOUILLOT Ougney : M. Cédric IVANES Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Yves COINCENOT Serre les Moulrières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS****Secrétaire de séance : M. Hubert BACOT****Procurations de vote :****Mandants : Orchamps Mme Barbara PANOUILLOT Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Yves COINCENOT****Mandataires : Orchamps : M. Régis CHOPIN La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Salans : M. Philippe SMAGGHE***Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h11 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°
DCC2021_02_014**Objet :**

Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du ¼ des crédits au budget de l'exercice précédent)

MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS CREDITS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Le Budget Primitif et les Budgets Annexes 2021 seront soumis au vote du Conseil Communautaire le 8 avril 2021.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2020 (dans la limite des crédits par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2021.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérôme FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

